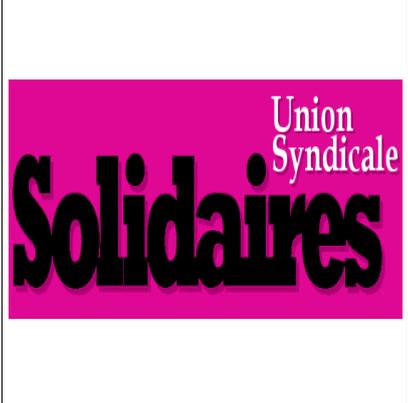


	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29@ dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

Comité Technique Local du 19 mars 2021

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En préambule, **Solidaires Finances Publiques** se félicite du recul de la DGFIP sur un sujet emblématique : le Conseil Commun de la Fonction Publique a validé l'amendement déposé par notre Organisation Syndicale visant à abroger la limitation du nombre de participations aux concours.

Ce Comité Technique Local est convoqué dans le contexte hors norme de crise sanitaire et sociale que connaît notre pays depuis un an maintenant.

Cette crise démontre combien nos services publics sont indispensables face aux attentes des citoyens, mais aussi des acteurs économiques.

Cette crise a malheureusement aussi mis en évidence combien le dogme des économies budgétaires a failli précipiter une catastrophe humanitaire.

Il a fallu arrêter toute vie sociale et économique pour permettre aux hôpitaux, exsangues, de sauver des vies, au prix de conditions de travail indignes pour leurs personnels.

La troisième vague de cette pandémie, qui sévit actuellement en France, précipite de nouveau les services de réanimation dans le chaos.

Pourtant, malgré une vague allusion à un «monde d'après», qui serait différent, la politique Macronienne n'a pas changé, ou en pire...

Un des points examinés lors de ce CTL concerne le budget.

Celui-ci expose les moyens alloués à notre Direction Départementale pour fonctionner au quotidien. Il est important que notre administration dispose des moyens financiers nécessaires pour assurer ses missions, rembourser les avances faites par les agents en matière de frais de déplacements, etc.

Solidaires Finances Publiques constate que la dotation octroyée à la Direction, pour l'année 2021, se rapproche de celle de l'année passée.

Pour autant, **Solidaires Finances Publiques** rappelle que le budget de notre Direction a été divisé par 2 en quelques années.

Ces moyens financiers doivent s'accompagner de moyens humains. Là, c'est la politique globale du recrutement à la DGFIP qui doit être montrée du doigt.

Ainsi, alors que notre administration s'acharne à ne pas pourvoir tous les emplois vacants, notamment en n'appelant pas la totalité des listes complémentaires, elle recrute des contractuels pour effectuer des missions de service public.

Non content de s'attaquer aux piliers du modèle social, ce Gouvernement a également décidé de s'en prendre à la Fonction Publique. La loi de transformation de la Fonction Publique remet en cause son statut, en promouvant la contractualisation comme moyen de recrutement.

Alors que la DDFIP du Finistère supprime 23 emplois statutaires en 2021, venant s'ajouter aux près de 500 emplois supprimés depuis 10 ans, vous recrutez, Madame la Directrice, des contractuels sur des missions logistiques, gestion du fonds de solidarité...

Faites attention, les postes de Directeurs Départementaux des Finances Publiques sont également ouverts à la contractualisation.

Et est-ce utile de vous rappeler que **Solidaires Finances Publiques** regrette le recrutement de jeunes en service civique, contrat ô combien précaire et mal payé, en lieu et place d'emplois statutaires ?

Ce Comité doit «échanger» sur le Centre de Contact et le SDIF (Service Départemental des Impôts Foncier), **Solidaires Finances Publiques** déplore la situation de sous-effectif de ces services, tout juste installés... Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage...

Autre point inscrit à l'ordre du jour de ce CTL : L'organisation de la campagne IR.

À la lecture du document remis aux élu.e.s de ce Comité, **Solidaires Finances Publiques** déplore la mise en place d'une campagne IR de plus en plus virtuelle et dématérialisée, qui va creuser plus encore les inégalités.

Le Défenseur des droits alerte, dans un rapport intitulé «Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics», sur les risques et dérives de cette transformation numérique.

Selon ce rapport, la dématérialisation comporte un risque de recul de l'accès aux droits et d'exclusion pour de très nombreux usagers.

Selon les chiffres 2018 du Baromètre numérique du CREDOC, 89 % de la population est internautes. Toutefois, 36 % des personnes interrogées éprouvent une inquiétude à l'idée d'accomplir la plupart de leurs démarches administratives en ligne en mettant en exergue leur sentiment d'incompétence informatique (notamment vis-à-vis des sites administratifs).

Les personnes les plus concernées sont celles qui ne maîtrisent pas l'usage d'internet, ne comprennent pas le langage administratif, ou ne parlent pas très bien le français, ou encore celles qui ne disposent pas d'une connexion internet de qualité, ne sont pas équipées d'ordinateur et de scanner, etc.

Solidaires Finances Publiques réaffirme la nécessité de la présence de la DGFIP sur l'ensemble du territoire au travers de services publics de proximité de plein exercice.